# Masters Européen (finale)
# MCI – Eu Règlement 2027

Version 2 -2027 – 01/11/2026

*Cette version du règlement remplace et annule toute version antérieure. A tout instant, la version de référence est la version française qui est publiée sur le site Internet du MCI France*
*https://mastersiberique.com/*

## 1 – PRÉAMBULE

Le ***Masters Ibérique Européen*** (une branche du MCI, association française sans but lucratif) a en charge d'organiser une fois par an le Masters Europe (ou Finale) de dressage dont il en est le propriétaire. Finale réservée aux chevaux pleins papiers de Pure Race Espagnole (PRE) ou de Pur-Sang Lusitanien (PSL/LUS) ; issus exclusivement des sélections des différents circuits MCI Europe. Toute association souhaitant participer au ***MASTERS Européen*** est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et le règlement.

Table des matières


1 - PREAMBULE page 1
2 - DEFINITIONS page 2
3 - DROITS DE PARTICIPATION page 2
4 - REPRISES 2027 page 2
5 - ORGANISATION DES SELECTIONS page 3
6 - NOMBRE DE PLACES EN FINALE PAR CIRCUIT page 4
7 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES) page 4
8 - ORGANISATION DU MASTERS (FINALE) page 5
8-1 Introduction : page 5
8-2 Détermination du texte des reprises page 5
8-3 JUGES page 5
8-4 Tenue et Harnachement page 6
8-5 Points tenue des RLM page 7
9 - LES CLASSEMENTS MASTERS (EN FINALE) page 8
9-1 Masters individuel (soit 14 titres) page 8
9-2 Masters par équipe Nationale (par circuit) page 8
9-3 Titre de Champion d'Europe page 8
9-3-1 Champion d'Europe de niveau 1 à 4 page 9
9-3-2 Champion d'Europe Jeunes chevaux page 9
9-3-3 Champion d'Europe de niveau 5 à 6 page 9
9-4 Résumé page 10
10 – RECLAMATIONS page 10
11 – DIVERS page 10
12 - ASSURANCE ET RESPONSABILITE page 11
13 - PROTECTION SANITAIRE : VACCINATIONS page 11
14 – REGLEMENT PADDOCK page 12
15 – CODE DE CONDUITE FEI page 12
16 - BUT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DRESSAGE page 13
ANNEXE "MCI EUROPE U18 PERFORMANCE BY MASSARENTI"

## 2 - DEFINITIONS

• **MASTERS DU CHEVAL IBÉRIQUE (MCI)** : ensemble des circuits, des manches et du Masters sur une année.

• **Circuit :** ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement en vue de la sélection pour le Masters (finale). Un circuit peut être national ou régional.

• **Manche / Concours** : ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

• **Masters / Finale :** manche finale réunissant les concurrents sélectionnés sur les différents circuits participants au MCI. Au Mans France du 10 au 14 Novembre 2027

• **Saison de qualification :** période des concours pris en compte pour déterminer le nombre de places en finale pour chaque circuit. Elle débute le 1er janvier 2027 et se clôture le 17 octobre 2027.

• **Masters Européen ou MCI-Eu** : groupement de l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale).

• **Concurrent :** désigne un couple cavalier-cheval. Un cavalier peut monter autant de chevaux différents qu'il le désire au cours de la saison de qualification. Il formera un nouveau concurrent avec chaque nouveau cheval.

• **Résultat qualificatif :** pourcentage (%) minimum qu'un concurrent doit obtenir pour valider son résultat en vue de sa qualification pour la finale Europe.

## 3 - DROITS de PARTICIPATION.

Le MCI-Eu ne reconnaît qu'une seule association par pays autorisée à organiser des sélections sur son propre territoire et à participer au Masters.

À ce jour, les circuits MCI reconnus et agréés (avec leur année d'origine) sont les suivant

- Pour la France (1997) : MCI-FRA (1997) = Masters du Cheval Ibérique
- Pour L'Italie (2001) : AIMCI Associazione Italiana Masters Cavallo Iberico Nouvelle association depuis 2026
- Pour la Belgique (2005) : MCI-BEL = MCIB-MIP : Masters du Cheval Ibérique - Masters van het Iberische Paard
- Pour l'Espagne (2009) : MCI-ESP nouvelle association en création pour 2027
- Pour la Grande Bretagne (2015) : MCI-GBR = Iberian Dressage Masters
- Pour la Tchéquie (2015) : MCI-CZE = Nouvelle association depuis 2026
- Pour les Pays Bas (2018) : MCI-NED = MCI team NL Nouvelle association depuis 2025
- Pour le Portugal (2026) : MCI-POR : nouvelle association 2026.

Toute nouvelle demande d'adhésion d'un pays doit être faite auprès du MCI (France) propriétaire de la finale Europe ;

## 4 - REPRISES 2027

**Le MASTERS du CHEVAL IBERIQUE *Européen* (MCI-Eu)** comprend plusieurs reprises de niveaux différents :

- 8 reprises de dressage imposées par ordre de difficulté croissante : *PRIMERA, NOVILLA*, *GOLEGA*, SEVILLA, *LISBOA*, *MADRID, MAGISTRALE*, *REYALE*
- Et 6 reprises libres en musique : *CARMENCITA*, *FLAMENCA*, *LUSITANIA, FANDANGO, BAILARINA* et *IBERICA.*

Ce sont des textes 2027 de la - F.F.E. - F.E.I. ou MCI

- PRIMERA : Niveau Jeunes Chevaux =**>** En filet obligatoire, Éperons Facultatifs
- NOVILLA : Niveau Jeunes Chevaux =**>** En filet obligatoire, Éperons Facultatifs
- GOLEGA : Niveau 1 = Amateur 3 GP (D1) de la F.F.E.
- CARMENCITA : Niveau 1 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)
- SEVILLA : Niveau 2 = Amateur 2 Préliminaire (C2) de la F.F.E.
- FLAMENCA : Niveau 2 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)
- LISBOA : Niveau 3 = JUNIORS INDIVIDUAL de la F.E.I. **=>** Nouveau texte en 2027
- FANDANGO : Niveau 3 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)
- MADRID : Niveau 4 = Prix ST GEORGES de la F.E.I. **=>** Nouveau texte en 2027
- LUSITANIA : Niveau 4 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)
- MAGISTRALE : Niveau 5 = INTERMEDIATE II B de la F.E.I. **=>** Nouveau texte en 2027
- BAILARINA : Niveau 5 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)
- REYALE : Niveau 6 = GRAND PRIX de la F.E.I **=>** Nouveau texte en 2027
- IBERICA : Niveau 6 = Reprise libre MCI à partir de 2027 le pas espagnol optionnel (minimum 10 m)

En filet ou bride (sauf jeune chevaux filet obligatoire), Éperons Facultatifs pour toutes les reprises imposées et pour toutes les reprises en musique.

Voir les textes et spécificités de chaque reprise sur le site Internet du MCI : https://mastersiberique.com/

## 5 - ORGANISATION des sélections.

Chaque association MCI est libre d'organiser les sélections dans son propre pays (nombre de circuits, nombre de manches, méthode d'attribution des points pour le classement de sélection, détermination du nombre minimal de manches et des résultats minimaux en pourcentage à obtenir pour participer au Masters, finale nationale, etc.), sous réserve de respecter scrupuleusement les points suivants :

1/ **Programmer un minimum de 4 concours** de sélection par an.

2/ **Proposer au minimum toutes les reprises du MCI-Eu**, pendant la saison de sélection.

- Les reprises Primera, Novilla, Golega et Sevilla peuvent avoir des textes différents en sélection selon les pays à conditions de respecter le même niveau de difficulté.
- Les reprises Lisboa, Madrid, Magistrale et Reyale s'appuient sur les textes officiels de la FEI.
- Les reprises en musique sont spécifiques et exclusives au MCI.

3/ **Tenir à jour un calendrier des compétitions** ainsi qu'un classement provisoire pour chaque reprise **après chaque concours**. Ces résultats doivent être rendus publics, par une publication directe sur le site internet de l'association nationale, et par leur transmission immédiate après chaque concours au MCI France qui assurera leur diffusion sur la page MCI Europe de son site officiel.

4/ **Veiller à la conformité réglementaire** : aucun règlement national ne doit comporter d'articles en contradiction avec le présent document, notamment en ce qui concerne le nombre de places allouées en finale (conformément à l'article 6).

5/ **Fixer librement les pourcentages minimaux** requis pour les résultats qualificatifs, sous réserve de respecter les valeurs planchers suivantes :

• Primera & Novilla : minimum 69 %
• Golega & Sevilla : minimum 64 %
• Lisboa : minimum 63 %
• Madrid : minimum 62,5 %
• Magistrale : minimum 61,5 %
• Reyale : minimum 60,5 %
• Pour toutes les reprises en musique, le score minimal qualificatif est fixé à 66 %.

## 6 - nombre de places EN FINALE par circuit

**1/ Le nombre de places allouées** en finale par reprise, dépend pour chaque circuit du nombre de concurrents différents ayant participé dans l'année aux sélections de la reprise considérée.

| Reprises | Nombre de concurrents différents ayant participé pendant la saison de qualification, par reprises | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRIMERA - NOVILLA | 1 à 4 | 5 à 7 | 8 à 11 | 12 à 15 | 16 à 20 | 21 à 25 | 26 à 31 | 32 à 37 | 38 à 43 | 44 à 50 | + de 50 |
| GOLEGA - CARMENCITA SEVILLA - FLAMENCA | 1 à 4 | 5 à 9 | 10 à 14 | 15 à 20 | 21 à 26 | 27 à 33 | 34 à 40 | 41 à 48 | 49 à 56 | 57 à 65 | + de 65 |
| LISBOA - FANDANGO MADRID - LUSITANIA | 1 à 3 | 4 à 5 | 6 à 8 | 9 à 11 | 12 à 15 | 16 à 20 | 21 à 25 | 26 à 30 | 31 à 36 | 37 à 45 | + de 45 |
| MAGISTRALE - REYALE - IBERICA | 1 à 2 | 3 | 4 à 5 | 6 à 7 | 8 à 9 | 10 à 11 | 12 à 13 | 14 à 15 | 16 à 18 | 19 à 21 | + de 22 |
| **Nombre de places en finale pour le circuit considéré** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** | **10** | **11** | **12** |

*Exemple 1 : Si la France compte 28 concurrents différents dans la reprise Sevilla, elle se situe dans la tranche de 27 à 33 engagés et obtient ainsi 7 places en finale pour cette reprise.*
*Exemple 2 : Si l'Italie compte 11 concurrents différents dans la reprise Sevilla, elle se situe dans la tranche de 10 à 14 engagés et obtient ainsi 4 places en finale pour cette reprise*

**2/ Quota du pays organisateur :** L'association nationale du pays qui accueille la finale européenne bénéficie d'une dotation supplémentaire de +15 % de places (calculée sur le total des places obtenues, hors reprises en musique / RLM) pour l'ensemble de son équipe. Le pays organisateur est libre de répartir ces places supplémentaires entre les différents niveaux de reprises, sous réserve de respecter les dispositions de l'article 7.

*Exemple : La Grande-Bretagne organise la finale. À la fin de sa saison de sélections, le calcul de ses quotas théoriques hors RLM donne : Primera/Novilla = 3 places ; Golega = 6 places ; Sevilla = 7 places ; Lisboa = 4 places ; Madrid = 5 places ; Magistrale = 2 places ; Reyale = 2 places.*
*Total = 31 places x 15 % = 4,65, soit 5 places supplémentaires accordées à la Grande-Bretagne*

3**/ Le MCI-Eu** tient régulièrement informé chaque circuit national de l'évolution du nombre de places provisoires dont il disposera pour le Masters, sur la base des classements provisoires publiés.

**4/ Attribution définitive :** Trois semaines avant le Masters, le MCI-Eu communique le nombre définitif de places allouées à chaque circuit. Toute association nationale n'ayant pas respecté les obligations de publication et de transmission des résultats fixées à l'article 5.3 se verra privée de ses places pour la finale.

## 7 - Sélection pour les MASTERS (finales)

À la clôture de la saison de sélections, pour valider sa participation au Masters (finale) dans l'une des reprises, un concurrent doit obligatoirement remplir l'ensemble des conditions suivantes :

**a / Participation :** Avoir participé au minimum à deux manches de sélection différents au cours de la saison de qualification (définie à l'article 2).

**b / Performances en reprises imposées** : Avoir obtenu, dans les reprises imposées concernées au cours des sélections, au minimum **deux résultats qualificatifs** conformes aux seuils fixés aux articles 2 et 5.5.

**c / Performances en Reprises Libres en Musique (RLM)** : Avoir obtenu, dans la reprise en musique concernée au cours des sélections, au minimum **un résultat qualificatif** conforme aux seuils fixés aux articles 2 et 5.5.

**d / Classement :** Être classé sur son circuit d'origine dans le quota des places allouées pour la reprise concernée (voir le tableau officiel de l'article 6).

**e / Limite d'engagement par cheval :** Un cheval ne peut participer qu'une seule fois à la finale d'une même reprise. Si, à la fin des sélections, un cheval est qualifié deux fois dans la même reprise (avec deux cavaliers différents), son propriétaire doit obligatoirement désigner le cavalier qui participera au Masters.

**f / Limite d'engagement par cavalier** (par reprise): Un cavalier ne peut pas participer plus d'une seule fois à la finale d'une même reprise. Si, à la fin des sélections, un cavalier est qualifié avec plusieurs chevaux différents dans la même reprise, il doit obligatoirement choisir l'unique cheval qu'il souhaite aligner en finale.

**g / Limite absolue par cheval :** Un cheval peut participer au maximum à deux finales (Masters) au cours de la même année. Si un cheval obtient sa qualification pour plus de deux finales, son propriétaire doit obligatoirement sélectionner les deux reprises dans lesquelles le cheval concourra.

**h / Limite d'âge (Primera & Novilla)** : Pour participer aux finales Primera et Novilla, le cheval doit être âgé de 6 ans maximum au cours de l'année civile 2027.

**i / Gestion des forfaits :** En cas de déclaration de forfait ou de retrait d'un concurrent (cheval ou cavalier) avant le Masters, la place est automatiquement réattribuée au premier concurrent non sélectionné (suivant l'ordre du classement) du circuit d'origine, sous réserve que le délai technique avant le début du Masters permette ce remplacement.

## 8 - Organisation du Masters (finale)

Le règlement appliqué pendant le Masters est le même que celui qui régit les épreuves de sélections organisées par le M.C.I. FRANCE complété, annulé ou remplacé par les articles suivants :

**8-1 Introduction :** Un concurrent qui n'a pas participé aux sélections sur un des circuits agréés ne peut pas participer à la finale

### 8-2 Détermination du texte des reprises :

PRIMERA, NOVILLA, GOLEGA, SEVILLA = textes du MCI France
LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE = textes F.E.I
CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA = Textes du MCI-Eu

### 8-3 JUGES

Ce sont uniquement des Juges Officiels (minimum de niveau St Georges) des Fédération Équestre de chaque pays et/ou des Juges FEI. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.E.I. et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Jugement des jeunes chevaux (Primera et Novilla) : il s'agit d'un jugement collégial calqué sur le modèle FEI, basé sur 7 notes globales (pas, trot, galop, souplesse, impression générale, etc.) et non sur une notation figure par figure.

**Souveraineté : leur jugement est définitif et sans appel**. Les juges peuvent solliciter le Comité sportif du MCI exclusivement pour résoudre un point technique ou de règlement. Le classement final de la reprise découle directement de leurs notations.

**Composition du jury :** chaque circuit doit fournir au minimum 1 juge par tranche de 25 concurrents qualifiés (les juges FEI et/ou de niveau Grand Prix sont fortement conseillés). Le pays hôte complète le jury si nécessaire.

*Exemple : France 62 concurrents en finale = 3 juges venant de France, Italie 26 concurrents = 1 juges venant d'Italie*
*Tchéquie 8 concurrents = 1 juges, Belgique 47 concurrents = 2 juges, Grande Bretagne 44 concurrents = 2 juges ….*

*Total 11 juges, si besoin de 15 juges, la pays qui va recevoir la finale fournira les juges supplémentaires.*

**Frais :** chaque circuit prend à sa charge les frais de déplacement et les indemnités de ses juges. Le pays d'accueil prend en charge l'ensemble des frais sur place (hébergement, restauration).

### 8-4 Tenue et Harnachement

(Cette règle est susceptible d'être modifiée en fonction des règlements de la FEI en vigueur après l'impression de la présente version du règlement MCI-Eu. Les règlements de la FEI prévalent en toutes circonstances.)

Toutes les spécifications officielles de la FEI (selles, mors, brides, filets, etc.) sont consultables sur l'application FEI Tack App - https://tack.fei.org/ )

**Harnachement des chevaux** : qu'il soit de type portugais, espagnol ou classique, l'embouchure doit obligatoirement être conforme aux directives FEI pour le dressage. Sont strictement interdits : les martingales, les enrênements de toute nature, les guêtres ou bandages, ainsi que les œillères et les rondelles de mors.

**Tenue des cavaliers** : le costume traditionnel espagnol ou portugais est vivement conseillé, bien que la tenue classique FEI soit pleinement acceptée.
**Eperons :** Ils doivent être conformes aux indications de la F.E.I..

Cas particulier : les éperons de type col-de-cygne clipsés ou montés sur le talon de la botte (voir Illustrations) sont autorisés uniquement pour les cavaliers en tenue traditionnelle. Ils doivent être fixés sur la botte ou bottine, avec une tige droite ou recourbée dirigée vers l'arrière, sans remonter au-dessus du talon. Les branches doivent être lisses. Les éperons à molettes crantées (même émoussées) sont strictement interdits.





**Cravache/Badine :**à pied ou à cheval, seul le concurrent qui monte ou manipule le cheval à l'échauffement peut détenir une cravache (longueur maximale : 1,20 m). La cravache est strictement interdite sur le rectangle de finale, sauf pour les reprises PRIMERA et NOVILLA.

**Ecouteurs :** Un seul écouteur autorisé exclusivement lors des entraînements et à la détente. Ils sont formellement interdits durant le déroulement de la reprise.
Les reprises du Masters s'exécutent entièrement de mémoire.

**Casque, chapeau :** Le casque est accepté avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Cavaliers mineurs : Quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire. Autrement dit, si vous avez moins de 18 ans : casque obligatoire dès que vous êtes à cheval.

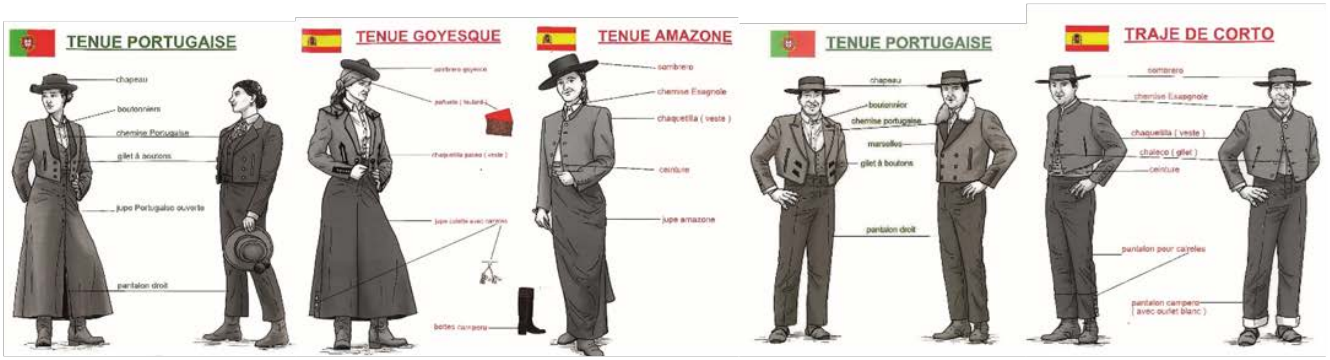
Cavaliers majeurs :

- Avec les Jeunes chevaux vous devez porter un casque aux normes dès que vous êtes à cheval sous peine de disqualification, que ce soit sur la détente même de l'épreuve ou sur l'épreuve.
- Autres chevaux, le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. Les cavaliers majeurs peuvent porter un chapeau pendant la reprise et la détente précédente la reprise.

Tout cavalier en défaut, pourra se voir disqualifié sans remboursement de ses frais d'inscription.

### 8-5 Points tenue des RLM :

- Tenue Espagnole ou Portugaise :10 à 16 points maximum en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles (les ½ points sont possible).
  Voir ci-dessous (Illustrations de la Sellerie RIOJA)
- Tenue classique : 8 à 10 points maximum.
- Queue tressée : 1 point
- Crinière tressée : 1 point
- Selle traditionnelle : 2 points
-




***T***enue traditionnelle


10 points
*Tenue folklorique*


maxi 12 points
*Tenue partielle*


maxi 14 points
*bottes et pantalon d'équitation classiques*


16 points
*Tenue & harnachement complet*

Tenue classique :

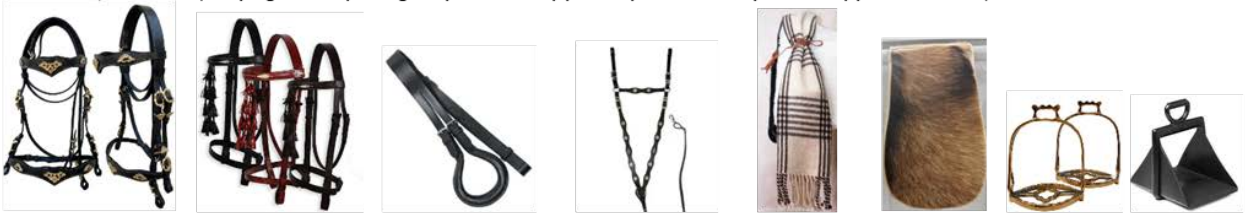

8 points


9 points


10 points


Les selles ibériques (2 points)

Harnachement (hors selle) Espagnol ou portugais peuvent rapporter plusieurs ½ points supplémentaire (inclus dans la note de tenue)


La Briderie traditionnel, le Mosquero, la Croupiere, le collier de chasse, la Manta , le Xairel, Les étriers traditionnels

## 9 - Les classements MASTERS (EN FINALE)

### 9-1 Masters individuel ( soit 14 titres)

Chaque reprise donne lieu à un classement distinct, du premier au dernier concurrent engagé. Les huit premiers concurrents de chaque reprise sont récompensés. Les cavaliers courent individuellement sous les couleurs de leur propre nationalité.

**Règle de départage en cas d'ex æquo** : En cas d'égalité de points à l'issue d'une reprise, le concurrent ayant déroulé sa reprise en tenue traditionnelle est classé devant. Si l'égalité subsiste, le concurrent possédant le total de notes d'ensemble le plus élevé est positionné devant. Si l'égalité persiste encore, les concurrents sont déclarés ex æquo.

### 9-2 Masters par équipe Nationale (par circuit de qualification)

Chaque circuit de qualification agréé (selon l'article 3) forme une équipe qui prend le nom du pays où se sont déroulées les sélections. Chaque concurrent marque des points pour l'équipe du circuit qui l'a qualifié, quelle que soit sa propre nationalité.

Le classement s'établit par l'addition des notes moyennes exprimées en pourcentage et calculées à trois décimales. Seuls les 15 meilleurs pourcentages de chaque équipe sont retenus selon la répartition suivante :

• 3 résultats maximum issus des épreuves Jeunes Chevaux (Primera ou Novilla).

• 5 meilleurs résultats maximum obtenus sur les RLM (Carmencita, Flamenca, Fandango, Lusitania, Bailarina, Iberica), à raison de 2 résultats maximum par type de RLM.

• 7 meilleurs résultats maximum obtenus sur les reprises imposées (Golega, Sevilla, Lisboa, Madrid, Magistrale, Reyale), à raison de 2 résultats maximum par type de reprise.

• Soustraction du score plancher : Le pourcentage le plus faible parmi ces 15 résultats est ensuite retranché, pour obtenir un cumul final basé sur 14 résultats.

• Règle de départage en cas d'ex æquo : Les scores précédemment retranchés sont réintégrés au calcul. Si l'égalité persiste, un 16e meilleur résultat (toutes catégories confondues) est intégré, puis un 17e si nécessaire, et ainsi de suite jusqu'au départage complet des équipes.

Les trois meilleures équipes montent sur le podium et reçoivent les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

### 9-3 Titre de Champion d'Europe

Un classement combiné est établi parallèlement aux épreuves du Masters individuel pour décerner les titres de Champion d'Europe (podium avec médailles d'Or, d'Argent et de Bronze pour les trois premiers).

Le classement s'effectue par l'addition des notes moyennes des deux reprises concernées, exprimées en pourcentage à trois décimales.

Règle de départage en cas d'ex æquo : Le concurrent en tenue traditionnelle est classé devant. Si l'égalité subsiste, le concurrent ayant obtenu le meilleur total de points dans la reprise présentant le degré de difficulté le plus élevé (la RLM pour les niveaux 1 à 6, ou la Novilla pour les jeunes chevaux) est déclaré vainqueur.

La présence du cavalier est obligatoire lors de la remise des prix sous peine de disqualification du championnat.

7 titres de Champion d'Europe en 2027

Niveau Jeunes Chevaux = PRIMERA + NOVILLA
Niveau 1 = GOLEGA + CARMENCITA
Niveau 2 = SEVILLA + FLAMENCA
Niveau 3 = LISBOA + FANDANGO
Niveau 4 = MADRID + LUSITANIA
Niveau 5 = MAGISTRALE + BAILARINA
Niveau 6 = REYALE + IBERICA

**9-3-1 Conditions de participation au Championnat d'Europe (Niveaux 1 à 4)**

1 / Pour prétendre au titre de Champion d'Europe (Niveaux 1 à 4), un concurrent doit obligatoirement :

- Avoir déroulé au moins une fois en sélection la RLM du niveau correspondant.
- & Avoir obtenu au minimum un résultat qualificatif conforme aux seuils fixés **aux articles 2 et 5.5.**

Le non-respect de ces exigences entraîne l'impossibilité pour le concurrent de prétendre au titre de champion d'Europe.

2 / Le concurrent doit obligatoirement s'être qualifié et avoir pris part au Masters individuel de la reprise imposée du niveau visé, conformément à l'article 7.

3 / Si le concurrent n'a pas décroché sa qualification directe pour le Masters individuel de la RLM du niveau considéré, il est néanmoins autorisé à dérouler sa reprise en musique à l'unique fin d'obtenir sa note pour le classement combiné du Championnat d'Europe. Sous réserve d'être en conformité avec le point 9-3-1-1.

**4 / Limite par niveau :** Un cavalier ne peut être classé que dans un seul niveau de championnat entre les niveaux 1 et 4. Les cavaliers engagés dans plusieurs catégories distinctes dans cette fourchette doivent désigner par écrit, lors de leur engagement ou au plus tard 24 heures avant le début de la première épreuve de la finale, le niveau dans lequel ils souhaitent concourir. À défaut de déclaration écrite dans les délais, le niveau de la première reprise déroulée en piste validera automatiquement le choix du championnat

**5 / Cumul autorisé :** Un cavalier engagé dans un Championnat d'Europe de niveau 1 à 4 peut concourir, avec d'autres chevaux, dans un championnat de niveau 5 ou 6, ainsi que dans le championnat Jeunes Chevaux (sous réserve des qualifications requises à l'article 7).

**9-3-2 Conditions de participation au Championnat d'Europe Jeunes Chevaux**

1 / Le concurrent doit obligatoirement avoir obtenu sa qualification pour le Masters individuel dans l'une des deux reprises (Primera ou Novilla) selon l'article **7** du règlement. Il doit également figurer dans le classement officiel des sélections de la seconde reprise, même si son rang ne lui permettait pas d'intégrer le quota des qualifiés directs de cette dernière.

2 / Si le concurrent n'est pas qualifié pour le Masters individuel de la seconde reprise, il est autorisé à la dérouler uniquement pour obtenir sa note combinée en vue du Championnat d'Europe. Sous réserve d'être en conformité avec le point 9-3-2-1

3 / Un cavalier prenant part au Championnat d'Europe Jeunes Chevaux peut s'engager, avec d'autres chevaux, dans un championnat de niveau 1 à 4 et/ou un championnat de niveau 5 ou 6. (sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval selon l'article 7 du règlement

**9-3-3 Conditions de participation au Championnat d'Europe (Niveaux 5 et 6)**

1 / Un concurrent qui n'a pas déroulé en sélections une RLM BAILARINA ou IBERICA sur un des circuits ne peut pas participer au titre de champion d'Europe de ces niveaux. Il doit avoir obtenu au minimum un résultat qualificatif conforme aux seuils fixés aux articles 2 et 5.5.
Le non-respect de ces exigences entraîne l'impossibilité pour le concurrent de prétendre au titre de champion d'Europe.

2 / Le concurrent doit avoir impérativement obtenu sa qualification au Masters individuel sur la reprise imposé (MAGISTRALE ou REYALE) selon l'article 7 du règlement.

3 / **Limite par niveau** : Un cavalier ne peut pas être classé à la fois dans le niveau 5 et dans le niveau 6. Le cavalier disposant d'un cheval qualifié dans chaque catégorie doit désigner par écrit, au moment de l'engagement ou au plus tard 24 heures avant le début de la première épreuve, le cheval retenu pour le titre. Sans déclaration écrite, le premier cheval entrant en piste validera définitivement le choix.

4 / Un cavalier engagé au niveau 5 ou 6 peut, avec d'autres chevaux, s'aligner dans un Championnat d'Europe de niveau 1 à 4 ainsi que dans le Championnat Jeunes Chevaux. (Sous réserve d'avoir obtenu la qualification nécessaire pour chaque cheval)

**9-4 Résumé**

Un cheval peut participer uniquement à 2 masters individuels = 2 reprises (exemples 2 reprises imposées ou 1 reprise imposée + 1 RLM)
*Exemples : (Sevilla+ Madrid) ou (Lisboa + Fandango) ou (Carmencita + Sevilla)*

Un cavalier peu monter un seul cheval par masters individuels, il y a 14 reprises différentes = 14 chevaux maximum possible par cavalier.

Titre de champion d'Europe
Par cheval un seul titre possible
Par cavalier 3 titres possibles : un jeune cheval + un de niveau 1 à 4 + un de niveau 5 ou 6

## 10 - Réclamations

**Le droit de réclamer contre un concurrent ou un cheval** à l'occasion d'une reprise, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, **appartient exclusivement au capitaine d'équipe.**

• **Composition de la commission d'appel** : le président du jury, le président du MCI-Eu (ou son représentant), le directeur du concours et les capitaines d'équipes.

• **Forme et délais :** toute réclamation doit être formulée obligatoirement par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise). Pour être recevable, elle doit être déposée auprès du président du jury ou des représentants du MCI au plus tard une heure après la remise des protocoles de la reprise concernée.

• **Caution :** le dépôt de toute réclamation est conditionné par le versement d'une caution de 150 euros. Cette somme est restituée si la réclamation est jugée fondée, ou reste définitivement acquise au MCI en cas de rejet.

• **Pouvoirs :** la commission d'appel est tenue de statuer sur chaque réclamation dont elle est saisie. Elle dispose des pleins pouvoirs pour régler les litiges en se référant aux règlements du MCI, ainsi qu'aux textes législatifs et fédéraux (nationaux et internationaux) en vigueur. Ses décisions sont irrévocables, exécutoires immédiatement et sans appel.

## 11 – Divers

En cas de divergence sur l'interprétation des conditions générales du concours ou du règlement, la version d'interprétation de la commission d'appel fera foi. Le M.C.I. se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis le présent règlement dans le cadre des textes en vigueur.

Sont réputés connaître le présent règlement et se soumettre sans aucune réserve aux dispositions qu'il renferme et aux conséquences qui en découlent, tous les usagers des épreuves, notamment toute personne qui engage, entraîne, ou monte un cheval ou toute personne physique ou morale, ayant une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé.

**Rappel déontologique :** tout participant est tenu de conserver en toute circonstance une conduite loyale envers le MCI, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de l'équitation, de respecter la souveraineté de l'arbitrage sportif et de contribuer à la lutte

antidopage en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur.

Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits et éliminatoires sur décision du président de jury.

Dans l'enceinte du concours, Le cheval ne peut être monté que par le cavalier avec lequel il forme un couple engagé. Une personne autre que le concurrent engagé peut marcher, promener en main, le cheval.

Le cheval garde pendant tout le concours le même numéro de têtière qui lui a été affecté au moment de son arrivée. Ce numéro doit être porté obligatoirement par le cheval, dès qu'il sort de son box que ce soit monté ou à pieds à partir de son arrivée et jusqu'à la fin du concours, aux fins d'identification par tous les Officiels. Le fait de ne pas porter le numéro entraîne, d'abord un avertissement et, en cas de récidive, l'élimination par le Président du concours.

## 12 - Assurance et responsabilité

Les couvertures d'assurance offertes par l'Association du Masters du Cheval Ibérique s'exercent strictement dans le cadre de ses propres contrats et ne sauraient engager l'association au-delà des clauses, plafonds et conditions de ces derniers. Les dommages matériels ou corporels causés aux animaux, ainsi que la perte ou la détérioration des objets et effets personnels, ne sont en aucun cas couverts par l'organisation.

Les concurrents (cavaliers et propriétaires) doivent être personnellement garantis par une assurance Responsabilité Civile (RC) valide, couvrant les conséquences pécuniaires des dommages causés à autrui en leur qualité de propriétaire ou d'utilisateur d'équidés dans le cadre des compétitions du MCI. En validant son inscription, le cavalier certifie sur l'honneur disposer de cette extension de couverture.

## 13 Protection sanitaire : vaccinations

Les vaccinations réglementaires prescrites par arrêté ministériel ou préfectoral sont obligatoires. La vaccination contre la grippe équine est exigée pour participer à toute compétition et doit être enregistrée dans le passeport du cheval sur les pages officielles prévues à cet effet. La vaccination contre la rhinopneumonie est fortement conseillée (elle peut être obligatoire selon la législation du pays d'accueil, comme en France).

• **Protocole d'accès à la finale :** tous les chevaux accédant à la zone des écuries doivent être officiellement enregistrés. Ils doivent présenter une attestation sanitaire datant de moins de 10 jours, établie par le vétérinaire sanitaire de l'exploitation de départ, certifiant que l'effectif est exempt de tout signe clinique de maladie infectieuse depuis au moins 30 jours, et que les chevaux sont à jour de leurs rappels de vaccination.
Délais avant compétition : la dernière injection de tous rappel doit etre réalisée au moins 7 jours avant de participer à une épreuve.

• **Sanction :** tout cheval se présentant sans attestation sanitaire conforme se verra refuser l'accès au site et ne pourra pas participer à la finale.

• **Responsabilité :** chaque cavalier est responsable des formalités sanitaires requises pour l'entrée de ses chevaux dans le pays hôte. Les concurrents doivent se soumettre aux contrôles vétérinaires dès leur arrivée sur le site.

• **Spécificité pour la finale Europe 2027 en France** : les vaccinations contre la grippe et la rhinopneumonie sont obligatoires.

- Le protocole de base doit comporter trois injections (la 2ème entre 21 à 60 jours maximum après la 1ère injection, la 3ème injection entre 120 et 180 jours après le deuxième injection). Un cheval est considéré comme vacciné et donc peut concourir à partir du 8ème jour suivant le 2ème vaccin de la primo vaccination.
- Rappel annuel au minimum une fois tous les 12 mois (un an). Un rappel tous les 6 mois est fortement conseillé.

## 14 - REGLEMENT PADDOCK

Le paddock est exclusivement destiné à la préparation des chevaux avant les épreuves ; le calme et la discipline y sont de rigueur afin de garantir le respect des horaires généraux. Les concurrents doivent veiller à la conformité de leur tenue et au réglage de leurs harnachements avant l'entrée en piste.

• **Accès :** l'accès en selle au paddock est strictement réservé aux concurrents inscrits dans l'épreuve en cours ou pour une présentation officielle. Les grooms, entraîneurs ou tiers ne sont pas autorisés à monter les chevaux au paddock.

• **Entraîneurs :** les entraîneurs sont autorisés aux abords du paddock, en dehors de la piste. Leurs consignes doivent être données discrètement, dans le calme, sans perturber les autres cavaliers.

• **Équipements technologiques** : l'usage d'une seule oreillette électronique est toléré uniquement au paddock. Elle doit obligatoirement être retirée avant l'entrée sur le rectangle de dressage.

• **Aide technique :** l'assistance à pied d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour encadrer un cavalier en selle est formellement interdite.

• **Règles de circulation : s**auf autorisation explicite des commissaires au paddock, il est interdit de longer ou de stationner au milieu de la piste. Des distances de sécurité raisonnables doivent être maintenues. La priorité absolue est donnée à la main gauche.

• **Priorité de mouvement :** les cavaliers exécutant des mouvements aux allures supérieures ont la priorité sur les chevaux au pas, à l'arrêt ou au reculer. Le passage, le piaffer et les pirouettes sont prioritaires sur toutes les autres figures.

• **Protections :** les guêtres et bandages sont admis au paddock, mais restent strictement interdits sur le rectangle d'épreuve. Un pré-paddock est disponible pour effectuer les derniers réglages ou retirer les protections et couvertures.

## 15 - Code de Conduite FEI

La Fédération Équestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI. Elles doivent reconnaître et accepter que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

**1. Priorité au bien-être** : Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport.

**2. Aptitude physique et santé :** Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'encadrement de l'utilisation de médicaments, l'interdiction des procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, le suivi de la gestation des juments et le rejet de tout mauvais usage des aides.

**3. Respect de l'animal en épreuve :** Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée à la qualité des zones de compétition, à la nature des terrains, aux conditions météorologiques, à la conformité des écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.

**4. Soins post-compétition et fin de carrière :** Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent les attentions qui leur sont dues après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, la gestion des blessures survenant en concours, les conditions d'euthanasie et la prise en charge de la retraite.

**5. Compétence de l'entourage :** La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines respectifs.

## 16 - BUT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DRESSAGE

Le Dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux au moyen d'une éducation harmonieuse. Il a pour conséquence de rendre le cheval calme, souple, délié et flexible, mais aussi confiant, attentif et perçant, permettant ainsi une parfaite harmonie avec son cavalier.

Ces qualités se manifestent par :

• La liberté et la régularité des allures.
• L'harmonie, la légèreté et la facilité des mouvements.
• La légèreté de l'avant-main et l'engagement de l'arrière-train, provenant d'une impulsion vive.
• L'acceptation du mors, caractérisée par une soumission totale exempte de toute tension ou résistance.

*Une copie complète du Code de Conduite et des règlements officiels peut être consultée en anglais sur le site internet officiel de la FEI : www.fei.org.*

*Toute demande officielle peut également être adressée au siège de l'organisation :*

*• Adresse : Fédération Équestre Internationale, HM King Hussein I Building, Chemin de la Joliette 8, 1006 Lausanne, Suisse.*
*• Téléphone : +41 21 310 47 47*
*• Courriel : info@fei.org*

## Fin du Règlement

Adresse de correspondance :
Masters du Cheval Ibérique 1205 petite route de Maillane 13630 EYRAGUES France

**ANNEXE 1**

**Règlement du Prix**

**"MCI Europe U18 Performance BY MASSARENTI"**

## Esprit du Prix U18 Performance BY MASSARENTI

Le Prix BY Massarenti a pour vocation à distinguer le jeune cavalier ayant réalisé la performance sportive la plus remarquable du Championnat d'Europe du MCI, en tenant compte du niveau de difficulté présenté. Il vise à encourager la participation des jeunes, valoriser leur progression sportive, promouvoir une équitation de qualité avec le cheval ibérique et mettre en lumière les jeunes talents européens

## Éligibilité :

• Ouvert à tous les cavaliers âgés de 18 ans ou moins au cours de l'année civile en cours, qualifiés et engagés à la Finale Européenne MCI. (pour 2027 les cavaliers né en 2009 ou avant)

## Épreuves prises en compte :

• Uniquement les reprises Imposées du circuit (Golega, Sevilla, Lisboa, Madrid, Magistrale, Reyale).

• Les épreuves Jeunes Chevaux (Primera et Novilla) ainsi que toutes les épreuves de niveau RLM (Kür) sont strictement exclues de ce classement.

## Méthode de calcul (Score Indexé) :

• Le classement est établi au scratch (tous niveaux confondus) en appliquant un coefficient multiplicateur à la note brute (%) obtenue par le cavalier, afin de tenir compte de la difficulté technique des niveaux supérieurs.

• Formule : Note Brute (%) x Coefficient du Niveau = Score Challenge

| niveau | reprise | coef |
|---|---|---|
| Niveau 1 | Golega | 1 |
| Niveau 2 | Sevilla | 1,01 |
| Niveau 3 | Lisboa | 1,04 |
| Niveau 4 | Madrid | 1,07 |
| Niveau 5 | Magistrale | 1,1 |
| Niveau 6 | Reyale | 1,12 |

## Classement final :

• Les 3 cavaliers ayant obtenu le score challenge indexé européen U18 le plus élevé lors de leur épreuve imposée seront récompensé par notre partenaire MASSARENTI (sellier Italien) lors de la remise des prix finale du championnat.

• Si un cavalier monte plusieurs chevaux seul son meilleur Score Challenge sera retenu pour le classement final.

• En cas d'égalité parfaite de points indexés, le cavalier ayant concouru dans le niveau de difficulté le plus élevé sera classé devant. Si l'égalité persiste, les notes d'ensemble de la reprise (Aide du cavalier / Position) seront utilisées pour départager les concurrent